# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS



#### **RECU EN PREFECTURE**

Le 06 mars 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200227-D006020I0-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 27 février 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 février 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice: 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE. Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL

Absents:

Mme Myriam EL-YASSA, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Sophie

PESEUX, M. Julien ACARD

Procurations de vote: Mme Karima ROCHDI donne pouvoir à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET donne pouvoir à M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX donne pouvoir à

Mme Christine WERTHE

OBJET: 17 - Festival Détonation - Subvention exceptionnelle à la Rodia

Délibération n° 2020/006020

## 17

# Festival DETONATION Subvention exceptionnelle à la RODIA

Rapporteur: M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 6	06/02/2020	Favorable unanime

Du 26 au 28 septembre 2019 a eu lieu sur le site des Prés de Vaux à Besançon la 7e édition du festival Détonation.

Cet événement convivial, propice à la découverte, a attiré un public nombreux. Plus de 12 000 spectateurs sont ainsi venus sur 3 jours écouter 39 groupes, soit 189 artistes dont 47 musiciens locaux.

Co-construit et développé progressivement au fil des éditions, le festival se structure aujourd'hui autour de 3 axes fondamentaux :

- une offre musicale exigeante, diversifiée et ouverte à tous les publics faisant la part belle aux artistes locaux et aux arts visuels,
- un rapport particulier avec le public : dimension participative et immersive via des objets artistiques interactifs, qualité de l'accueil, démarche écoresponsable sur le site,
- une construction partagée qui allie collectivités, acteurs économiques, associatifs et artistiques.

Au fil des éditions, la Rodia a ainsi développé un festival de rentrée attendu qui participe à l'attractivité du territoire par son rayonnement mais également à son développement économique (83 % des dépenses sont réalisées sur le territoire).

Cette croissance pose désormais la question de la gestion du festival. En effet, Détonation est devenu en quelques années un événement qui impacte fortement les ressources humaines et financières de la Rodia. Cet impact croissant a deux origines :

- le développement des coûts artistiques et de sécurité comme dans tous les festivals,
- la prise de risque accrue de la Rodia qui face au succès a développé un événement sans solliciter d'apports publics majeurs.

Le festival représente désormais un tiers du budget de la SMAC (630 K€) et fait peser sur elle un risque financier fort alors que la Rodia par nature est déjà soumise à un fort risque commercial (50 % de recettes propres). Pour rappel, GBM octroie une subvention de 30 K€ pour le festival et la Ville de Besançon apporte un soutien technique et en communication évalué à 60 K€.

Pour la première fois, en 2019, le festival a généré un déficit de 50 K€. Si cette perte a pu être assumée par la SMAC grâce à son fonds de réserve, elle pose néanmoins la question du portage d'un événement dont l'ampleur a dépassé les capacités de la Rodia.

Très concrètement, une mauvaise édition du festival provoquerait des pertes que la Rodia ne pourrait assumer sans réduire sa saison de façon drastique ou sans solliciter lourdement les collectivités. Détonation est en quelque sorte devenu trop lourd et menace désormais l'activité de la Rodia.

Un arrêt du festival n'étant pas souhaité par les financeurs (collectivités et mécènes), une réflexion a été menée entre les partenaires. La conclusion des réflexions est qu'au-delà d'une étude de moyen

terme sur la manière de porter le festival, une réduction des apports financiers propres de la Rodia au festival doit être engagée dès 2020. Pour cela, des demandes de financements exceptionnels pour le festival ont été adressées aux collectivités.

Dans un contexte budgétaire contraint, la Ville de Besançon et GBM plutôt que d'accroître leur soutien direct à la manifestation ont souhaité qu'un nouvel accroissement de ses ressources en mécénat soit engagé.

Pour ce faire, la Ville et GBM verseront ainsi une subvention exceptionnelle de 15 000 € chacune pour soutenir le recrutement par la Rodia d'un cabinet spécialisé dans la recherche de mécénat.

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur la ligne 65-314-657364-0010012-10031 (subvention RAP Rodia).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Rodia de 15 000 € pour le recrutement d'un cabinet spécialisé dans la recherche de mécénat.

Mmes MAILLOT, POISSENOT, FAIVRE-PETITJEAN, ANDRIANTAVY, PRESSE, LEMERCIER, REBRAB, WERTHE (2), COMTE-DELEUZE, VAN HELLE, BONTEMPS, DUMONT, CHALNOT, STHAL, FAGAUT, CURIE et LEUBA, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme, Pour le Maire, La Première Adiointe.

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 18